



### **Travaux à engager :**

- Agrandissement du columbarium,
- Acquisition d'un hangar dans le bourg,
- Poursuite de la numérisation de l'état civil,
- Installation d'une table de ping-pong au city stade,
- Pose d'une VMC et changement de radiateurs au salon de coiffure.

### **Travaux à déterminer :**

- Remplacement du serveur et de 4 P.C. obsolètes à la mairie,
- Changement des W.C. en salle des aînés,
- Remplacement d'une fontaine à eau à la maternelle,
- Réflexion de l'Agglo autour de la voirie et des abords, pour suite des travaux d'enfouissement à Marut,
- Chaudière de l'école à changer,
- Éclairage défectueux autour de l'église à réparer,
- Programme « Éclairons demain » à finaliser (mise en leds de l'éclairage publique),
- Véhicule Partner à remplacer.

### **École :**

Effectif stable à la rentrée 2025, avec beaucoup d'enfants en maternelle.

### **Délibération n°2025 07 : Agrandissement du columbarium communal : demande de subvention auprès de l'État - D.E.T.R.**

Selon la proposition établie par la Graniterie Corrézienne pour la fourniture et la pose d'un columbarium supplémentaire, le coût de l'opération est évalué à 6 350,40 € T.T.C.

Le maire propose de solliciter l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour bénéficier d'une subvention au taux de 30%.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération n°2025-08 : : participation fiscalisée à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze**

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 3912,00 euros au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme de 3912,00 euros fixée par la FDEE 19. Cette participation est en baisse car la loi APER interdit aux syndicats de participer aux extensions de réseau électrique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2025-09 : Prestation restauration des personnels enseignants 2025 : création d'un tarif spécial 2025 et convention avec le rectorat**

Pour l'année 2025, le taux de cette prestation est fixé à 1,47€ par repas, reversés à la collectivité par le rectorat, au terme de chaque trimestre civil.

Il convient de créer un tarif spécial à 5,08 € pour les repas des enseignants bénéficiant de cette prestation, déduction faite de la subvention attribuée par l'État, ainsi que d'autoriser le maire à signer la convention annuelle de restauration avec l'Académie de Limoges.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n° 2025-10 : Création d'une commission d'action sociale**

En raison de la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2024, il convient de créer une commission s'occupant des actions sociales de la commune.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer une commission communale d'action sociale composée d'élus et de non élus, à titre consultatif.

**Approuvé à l'unanimité**

**Divers**

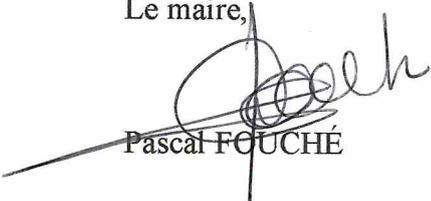
- Deux déclarations d'intention d'aliéner (rue du Bois Monsieur et à Lavalie) : la commune ne préempte pas.
- Assainissement non collectif : vérification obligatoire à partir du mois de mars des installations non contrôlées depuis 8 ans. Le coût de la visite est de 80 euros (H.T.).

**Questions diverses**

- Proposition d'une nouvelle manifestation à l'église le 02 août prochain, approuvée par le conseil municipal. Une demande de devis est en cours avec un groupe de musique celtique.
- La pharmacienne souhaite maintenir son activité à Cornil mais s'inquiète du remplacement à terme du médecin généraliste. Une stratégie est à déterminer avec le docteur Eyrolle et le Pôle Santé.
- Les marchés sont reconduits d'avril à juin, le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois.

La séance est levée à 20 h 15.

Le maire,

  
Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

  
Éliette BESSE